

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°6 du 04/09/2023

Présents : MM. EUVRARD, MOSCATO, MATHEY, BEY, MORELE, FERNANDES.

COURRIERS CLUBS

Mail de Verdun du 31/08/2023 : concernant leur désidérata.

En raison de la constitution des poules, le jumelage des rencontres n'a pu se faire en totalité sur les rencontres à domicile.

Mail de Charette du 31/08/2023 : Demandant à ne pas être reversé en coupe complémentaire.

Pris note, nécessaire fait.

Mail de Tramayes du 30/08/2023 : déclarant le terrain Jean Renaud 2 de CLUNY comme terrain de repli.

Pris note. Remerciements au club de CLUNY.

Arrêté municipal du 30/08/2023 au 20/02/2024. Terrain impraticable

Mail de Epervans – Ouroux du 30/08/2023 : informant de la blessure d'un joueur de EPERVANS/OUROUX.

Pris note, la commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Mail de Rully Fontaines du 04/09/2023 : demandant à s'engager en D4

Accord de la commission, intègre l'équipe 3 en poule E de D4.

Engagement tardif : 82 €.

RAPPEL : Non accession en fin de saison.

Mail de Simard du 02/09/2023 : concernant leur désidérata

En raison de la constitution des poules, le jumelage des rencontres n'a pu se faire en totalité sur les rencontres à domicile.

Mail de St Bonnet la Guiche du 01/09/2023 : concernant leur problème d'installation

Accord pour inversion de la rencontre avec Vitry en Charolais (accord des deux clubs)

En raison de la non-conformité du terrain de LA GUICHE jusqu'au 14/09/2023, date de la commission régionale des terrains.

COUPE

Match 26525129 MONTCEAUX L'ETOILE – NEUVY coupe Sport Comm du 27/08/2023

Forfait non déclaré dans les délais de MONTCEAUX L'ETOILE.

La commission donne match perdu par forfait, dit le club de NEUVY qualifié pour le prochain tour.

Amende : 90€ à MONTCEAU L'ETOILE

Match 26526543 MERVANS 2 – RCBS 2 coupe Sport Comm du 27/08/2023

Forfait non déclaré dans les délais de RCBS 2

La commission donne match perdu par forfait, dit le club de MERVANS 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende : 90 € à RCBS 2

Match 26522649 L'ABERGEMENT STE COLOMBE 1– LOUHANS CUISEAUX FC 3 coupe Sport Comm du 27/08/2023

Forfait déclaré dans les délais de L'ABERGEMENT STE COLOMBE

La commission donne match perdu par forfait, dit le club de LOUHANS-CUISEAUX FC 3 qualifié pour le prochain tour.

Amende : 40 € à L'ABERGEMENT STE COLMBE

Match 26522649 IGE - HLS coupe Sport Comm du 27/08/2023

Forfait déclaré dans les délais de IGE

La commission donne match perdu par forfait, dit le club de HLS qualifié pour le prochain tour.

Amende : 40 € à IGE

Match 26540269 ST LEGER SUR DHEUNE - MOROGES coupe Sport Comm du 27/08/2023

Forfait déclaré dans les délais de ST LEGER SUR DHEUNE

La commission donne match perdu par forfait, dit le club de MOROGES qualifié pour le prochain tour.

Amende : 40 € à T LEGER SUR DHEUNE

RESERVE

Match D2 C – CHAROLLES 1 – USBG 2 du 03/09/2023.

Réserve d'avant match non recevable de L'USBG 2, non déposé dans le cadre « RESERVE D'AVANT MATCH »

Reserve déposée dans le cadre « RESERVE TECHNIQUE »

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit : 30 € à L'USBG 2

CHAMPIONNATS FEMININS

Suite à la réunion du samedi 2/09/2023, en présence des clubs, il a été décidé un championnat sénior féminin à 8 par groupe de niveau sur la saison en match aller/retour.

A ce jour 22 équipes engagées.

La composition des groupes sera effective semaine 36 (après sondage des clubs)
Date de reprise le 17 septembre 2023.

Les 22 équipes seront engagées en Coupe Féminine à 8. (Tirage au sort à venir)

Demi-finale et Finale le dimanche 2 JUIN 2024.

COUPES DISTRICT

La commission procède aux tirages des Coupes

SPORT COMM 2 ème Tour.
REX ROTARY 1^{er} Tour
CREDIT AGRICOLE 1^{er} Tour.

Les matchs auront lieu le Week End du 17/09/2023 à 15 heures.

SPORT COMM

DUN SORNIN / POUILLOUX
MARLY OUDRY / LES GACHERES
UXEAU / PALINGES
LA CLAYETTE 2 / VENDENESSE/ARROUX
USBG 1 / NEUVY 1
SUD FOOT 71 2 / VARENNES ST YAN
VITRY EN CHAROLAIS : EXEMPT
ETANG/ARROUX / ST FORGEOT
LES ORIONS / TMF 2
LE BREUIL 2 / ANTULLY
SANVIGNES 2 / MONTCHANIN 2
CIRY LE NOBLE / JO CREUSOT 2
ST SERNIN 3 / IGORNAY
VIRE LUGNY HM / JS MACONNAISE
MACON TURCS / SENNECE LES MACON
MACON FC 2 / LA ROCHE VINEUSE
HLS : EXEMPT
CHAMPFORGEUIL / LUX
GIVRY ST DESERT / ST REMY
VARENNES LE GRAND / GERGY
DEMIGNY / CHALON FC 3
ST MARCEL / 3 TOURNUS
MOROGES / CRISSEY
CHAGNY / CHALON ACF 2
LESSARD / MERVANS 2
SIMARD / SORNAY 2
CONDAL / ST USUGE
MONTPONNAISE / BRANGES
SAGY 2 / ST GERMAIN DU BOIS
ISBN / SGPB
LOUHANS CUISEAUX : EXEMPT

REX ROTARY

CHALMOUX / CHAROLLES
MALTAT VITRY / PARAY 3
LES GUERREUX / GIF
ST CHRISTOPHE / GILLY SUR LOIRE
MARMAGNE / TOULON SUR ARROUX
BOIS DU VERNE / ST VALLIER
MONTCENIS / EPINAC
GENELARD : EXEMPT
CLUNY 2 / LA CHAPELLE DE GUICHAY 3
ROMANECHES / DOMPIERRE MATOUR
TRAMAYES / ST MARTIN SENOZAN
VERDUN / EPERVANS OUROUX
FLAMBOYANTS / SENECEY LE GRAND 2
SEVREY / BUXY
FRANGY / CHATEAURENAUD
ST MARTIN EN BRESSE / CUISEAUX VARENNES
BEAUREPAIRE / REVERMONTAISE

CREDIT AGRICOLE

SUD FOOT 3 / LA CLAYETTE 3
ST VINCENT BRAGNY 2 / VENDENESSE SUR ARROUX 2
RIGNY 2 / MARLY OUDRY 2
BOURBON 2 / VITRY EN CHAROLAIS 2
CHAROLLES 2 / USBG 2
JONCY SALORNAY 2 / POUILLOUX 2
UXEAU 2 / LES GACHERES 2
NEUVY 2 / PALINGES 2
DUN SORNIN FOOT 2 / DIGOIN 2
ST FORGEOT 2 / BLANZY 2
SANVIGNES 3 / LE BREUIL 3
BUXY 2 / BOIS DU VERNE 2
EPINAC 2 / ORIONS 2
MONTCENIS 2 / CIRY LE NOBLE 2
ST VALLIER 2 / TOULON SUR ARROUX 2
MARMAGNE 2 / ETANG SUR ARROUX 2
CRECHES 2 / ST MARTIN SENOZAN 2
TRAMAYES 2 / MACON FC 3
HLS 2 / JS MACON 2
CLESSE 2 / DOMPIERRE MATOUR 2
LA ROCHE VINEUSE 2 / ROMANECHES 2
VLHM 2 / SENNECE LES MACON 3
VARENNES LE GRAND 2 / ST REMY 2
LUX 2 / ST MARCEL 4
GERGY 2 / VERDUN 2
RULLY FONTAINE 2 / ENT GIVRY MOROGES
CHATENOY 2 / MELLECEY MERCUREY 2
CRISSEY 2 / EPERVANS OUROUX 2
DEMIGNY 2 / CHAGNY 2
SENECEY LE GRAND 2 / FLAMBOYANTS 2

ST MARTIN EN BRESSE 2 / CHALON ACF 3
REVERMONTAISE 2 / ST GERMAIN DU BOIS 2
MONTPONNAISE 2 / SAGY 3
RCBS 3 / SORNAY 3
SIMARD 2 / MERVANS 3
CUISEAUX VARENNES 2 / ST USUGE 2
CHARETTE 2 / ISBN 2
SGPB 2 / CHATEAURENAUD 2
BRANGES 2 / LESSARD EN BRESSE 2

Le Président

EUVRARD Joel

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football